



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 22 novembre 2018

Suites de la mobilisation du 17 novembre – Jeudi 22 novembre, Point à 13h00

Comme évoqué lors d'un précédent communiqué, les effectifs locaux de la Gendarmerie et de la Police, avec le renfort de CRS, interviennent sur l'ensemble du département afin de libérer les principaux espaces occupés par des manifestants depuis plusieurs jours.

Ces interventions, qui sont menées en fonction de l'évolution de la situation, permettent de rétablir la liberté de circulation des citoyens afin que chacun puisse poursuivre librement et sans gêne ses activités de la vie courante. Elles visent également à mettre fin aux comportements entraînant des dégradations de l'espace public.

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets sur la voie publique sous peine de verbalisation. Le droit à manifester est un droit fondamental qui n'exonère pas les participants de leurs responsabilités civiles et pénales.

L'état de la circulation sur le département est globalement satisfaisant.